



AVIS DE COURSE

**7 ième ETAPE CLASSIC TOUR DE FRANCE MICRO
NATIONAL GO NEPTUNE 2014
REGATE DE LIGUE MIDI PYRENEES HAN
21-22 juin 2014
Lac de Montbel (côté Lérans Ariège)
Club de voile des Rives de Lérans
Grade 5A**

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Le règlement tour de France et classic tour micro 2014 et de la classe Micro
- 1.4 Les règles de courses Osiris Habitables (H106-2014)
- 1.5 Les instructions de course type et leurs annexes
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à
 - 3.1.1 .tous les Micros (protos, régates, croiseurs) MIC
 - 3.1.2 -tous les bateaux des classes A, B, C, R1, R2, et L du système de handicap Osiris Habitables et de groupe mini 0 (pas de longueur mini à préciser).
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant » au CVRL BP 60101 09301 Lavelanet » ou par mail leransvoile@orange.fr
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité (carte d'identité du bateau valide)
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Inscription gratuite

5. PROGRAMME

Samedi 21 juin : 10h30 à 13h30 confirmation des inscriptions
14h premier signal d'avertissement, course à suivre
19h00 POT D'ACCUEIL
20h00 repas pris sur place

Dimanche 22 juin : 10h : premier signal d'avertissement, course à suivre
Il n'est pas prévu de retour à terre pour midi
Pas de signal d'avertissement après 15h00
Après les courses : proclamation des résultats, remise des prix

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :
- Affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtier ou construit (triangle ou banane)

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance pour les parcours construits et pour le parcours côtier.

9. PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

La mise à l'eau se fait par un plan incliné en béton (pas de grue)

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Coupes et prix en nature seront distribués.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

-Roland DUMONS 06 70 59 69 44 dumons.roland@orange.fr
-CVRL BP 60101 09301 Lavelanet leranvoile@orange.fr

Un repas est prévu le samedi au soir 21 juin 2014 au prix de 17 € Pour vous accueillir dans les meilleures conditions il est indispensable de vous inscrire à celui-ci avant 16 juin (fiche de prés inscription)

Possibilité d'hébergement : en camping, mobil home ou chalet

CAMPING LA REGATE à Lérans 09600 (A proximité du club)
Contact : 05 61 03 09 17 06 08 48 08 63 campinglaregate@gmail.com

Autres possibilités : consulter le site du CVRL : <http://cvrl.fr>

**BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION, AU NATIONAL GO - NEPTUNE, A
L'ETAPE CLASSIC TOUR DE FRANCE MICRO, A LA REGATE DE LIGUE MIDI
PYRENEES HAN A LERAN**

A RETOURNER AVANT LE 16 JUIN 2014 A :

CVRL BP n°60101 Lavelanet Cedex 09301 e-mail : leranvoile@orange.fr

Tel : 06 70 59 69 44

PRE- INSCRIPTION REGATE DU 21 ET 22 JUIN 2014 AU CVRL

N° de voile :..... Nom du bateau :.....

Type de bateau :.....

-Micro : - Proto :....

- Régate :....

- Croiseur :....

- Origine :...

- Neptune :...

-Habitables formule OSIRIS : Groupe de classement Classe

Handicap

Skipper licence :..... Nom et Prénom :.....

Né le :.....

N° de club :.....N° de Ligue :.....

Nom du Club :.....

Adresse complète :.....

Tel :..... E-Mail :.....

Equipier 1 :

Nom :.....Prénom :..... N° licenceN° de club :.....

Equipier 2 :

Nom :.....Prénom :..... N° licenceN° de club :.....

Inscription : GRATUITE

Repas du samedi soirrepas X 17 euros :.....

Panier repas dimanche paniers repas X 5 euros :.....

Montant total :.....

Règlement : à l'inscription

Par mail leranvoile@orange.fr

Par courrier CVRL BP 60101 Lavelanet cedex 09301

Date :

Signature

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr